



Pourquoi et comment se former à la non-discrimination ?

- ✓ Chaque année, le Défenseur des droits constate une augmentation des réclamations en matière de discrimination. La moitié de ces réclamations concernent toujours le domaine de l'emploi.

Vous souhaitez que votre entreprise :

- respecte et promeuve l'égalité de traitement
- soit en conformité avec la loi
- se prémunisse des risques juridiques, d'image et de réputation
- sache attirer, retenir et valoriser les compétences
- entretienne des relations professionnelles et sociales de qualité
- soit une entreprise socialement responsable
- puisse valoriser tous ces engagements

✓ Mais par exemple êtes-vous bien au fait des développements les plus récents du cadre légal concernant les discriminations dans l'emploi ?

- l'inscription de nouveaux critères prohibés de discrimination dans le code du travail, comme le lieu de résidence (2014), l'identité de genre, la vulnérabilité économique, la capacité à s'exprimer dans une autre langue que le français (2016)
- la possibilité pour les personnes subissant une discrimination au travail de mener depuis 2016 des actions de groupe devant la justice
- la définition et la condamnation des agissements sexistes depuis 2015 dans le code du travail, et depuis 2016 l'obligation de l'employeur de prévenir ces agissements au même titre que le harcèlement moral ou sexuel
- une formation obligatoire à la non-discrimination à l'embauche : « *Dans toute entreprise employant au moins trois cents salariés et dans toute entreprise spécialisée dans le recrutement, les employés chargés des missions de recrutement reçoivent une formation à la non-discrimination à l'embauche au moins une fois tous les cinq ans.* » (article L1131-2 du code du travail, créé en janvier 2017)

En plus que de remplir cette dernière obligation, les formations, sensibilisations ou accompagnements d'ISM CORUM vont permettre à votre entreprise :

- de forger ou renforcer une culture interne commune sur les enjeux de non-discrimination et d'égalité de traitement
- de maîtriser le cadre légal : critères, interdits, obligations...
- d'identifier les situations, pratiques ou processus à risque, et de connaître les ressources pour les corriger
- de repérer et de déjouer les stéréotypes qui alimentent, même inconsciemment, les préjugés discriminatoires
- de clarifier les discours et les injonctions : non-discrimination, égalité des chances, insertion, promotion de la diversité, lutte contre le racisme/le sexisme/l'homophobie, règles de laïcité...
- d'améliorer les procédures, les compétences et les normes professionnelles pour qu'elles garantissent l'égalité de traitement dans le recrutement, mais aussi toute la GRH et le management

✓ **ISM CORUM**, institut de formation professionnelle agréé, propose des formations sur la prévention des discriminations dans l'emploi depuis bientôt 20 ans. Nos formations s'alimentent de notre connaissance fine des risques discriminatoires dans le recrutement, et dans la GRH en général, à travers nos études, testings, mises en situation et cas pratiques.

Nos interventions sont :

- co-construites et participatives,
- ni accusatrices ni moralisatrices,
- soucieuses de pédagogie,
- et d'efficacité.

Les sociétés et groupes CASINO, CONFORAMA, CLUB MEDITERRANEE, EDF, ENEDIS (ex-ERDF), FRANPRIX, SEB... mais aussi des employeurs publics, des PME, des intermédiaires de l'emploi, des syndicats de salarié·e·s et des organisations patronales (CFDT, FO, CGT, UPA) nous ont déjà confié leurs formations à la non-discrimination.

Pour en savoir plus sur les formats et la pédagogie que nous pouvons vous proposer, n'hésitez pas à me contacter :

Annick Marnas, responsable des formations, ISM CORUM

annick.marnas@ismcorum.org, 04 7284 7890 ou 7891